



[Isolé] Membre du conseil syndical

Par Boobo

Bonjour,

J'ai été élu membre du conseil syndical mais je ne suis convié à aucune réunion, aucun dialogue, aucune concertation.

Je sais qu'il existe un groupe WhatsApp pour les membres du conseil syndical mais je n'y suis pas non plus.

J'ai envoyé un mail et un recommandé au syndic restaient sans répons, les autres membres du conseil m'évitent.

Que puis-je faire pour faire respecter mon droit ?

Merci pour votre aide.

Par Isadore

Bonjour,

Il faut vous référer aux disposition du règlement de copropriété concernant le fonctionnement du règlement syndical (ou à la décision prise en AG).

Vous ne pourrez pas empêcher des copropriétaires de faire des réunions dans leur coin ou de créer leur propre groupe de discussion, mais vous avez le droit de participer aux réunions "officielles", par exemple celle qui servira à préparer l'AG annuelle.

Si aucune règle n'a été fixée dans le règlement de copropriété ou en AG, je vous conseille de soumettre une résolution en ce sens lors de la prochaine AG. Si aucune règle ne fixe le fonctionnement du conseil syndical, vous n'avez pas grand-chose sur quoi vous appuyer pour pouvoir participer.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Si vous n'avez aucune précision sur le fonctionnement de ce CS, il va falloir retrousser vos manches.

Vous connaissez les noms des autres membres.

Proposez leur une date pour une réunion, demandez quand est prévue l'élection du président du CS, quels sont les sujets en cours, comment vous pourriez aider, etc.

Parfois les relations interhumaines ne sont pas simples.

Par Boobo

@Isadore :

Je me suis mal exprimé, le CS se réunit mais sans moi, il y a eu déjà des points abordés et un vote mais je n'ai pas pu y participer car je suis pas convié. On est 6 et c'est comme ci je n'avais pas été élu.

@yapadequoi:

J'ai l'adresse mail du CS j'ai demandé à se rencontrer mais aucune réponse.

Merci à vous deux en tout cas.

Par yapasdequoi

Vous n'avez vraiment aucun moyen de contacter aucun membre de ce CS ? Connaissez vous au moins le nom du président du CS ?

Demandez au syndic, il doit savoir, lui.

Par Boobo

Ils ne veulent pas communiquer avec moi malgré des mails. J'ai les noms mais ils ne répondent jamais aux mails du CS et même un mail personnel que je possède.

Par yapasdequoi

C'est étonnant. En général au CS on cherche les bonnes volontés.

Contentez vous donc de dialoguer avec le syndic, personne ne vous oblige à discuter avec les autres membres du CS.

Vous pouvez étudier la loi 65-557 et son décret 67-223. Vous apprendrez plein de choses.

Selon vos compétences, trouvez vous des sujets à étudier en préparation de la prochaine AG (comptabilité ? contrats d'entretien ? travaux d'isolation ? etc)

Et vous expliquerez en séance aux copropriétaires que les autres membres vous ignorent.